

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260624-D_24_06_2026_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Délibération n°24-06-2026-025

7.5 Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 24 juin 2026*

Date de convocation	16 juin 2026
Date d'affichage	16 juin 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	47 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 24 juin à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 42 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL, Mme Marianne BLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Sue-Hélen DURR, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 3 - M. Bruno CEPRÉ représenté par Mme Sue-Hélen DURR, M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Thierry GUÉRIN représenté par Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL.

Pouvoirs : 5 – M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sophie DOLLON ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas MARHADOUR ayant donné pouvoir à Mme Amandine FOURNIER, M. Frédéric POURRIOT ayant donné pouvoir à M. Roland MARCOTTE, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 8 - Mme Danièle CHARTRAIN, Mme Odile GESLIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Dominique MORANCÉ, Mme Émilie PEROUX, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Mathieu BONNET-MADIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

CULTURE : SUBVENTION FESTICHANSONS

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par Mme Nadège PIOGER, Vice-président en charge de l'Attractivité, la culture et la communication,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que le Centre Musical International de Roussigny (CMIR) est un acteur culturel clé du territoire qui a été créé en 2014 et est situé à Saint-Ulphace. Il offre un espace propice à la création artistique dans un cadre naturel et rural. Ses activités variées incluent des cours de musique, des chorales, des résidences d'artistes, des concerts, et des ateliers inclusifs pour des publics diversifiés (enfants, adultes, personnes en situation de handicap).

Le CMIR favorise également les échanges internationaux avec des pays comme les États-Unis, le Bénin ou l'Irlande, tout en mettant en valeur les talents locaux et en renforçant les liens sociaux au sein de la Communauté de Communes.

PREND ACTE que la 6^e édition du Festichansons s'est tenue les 5, 6 et 7 juin 2026 à Saint-Ulphace, avec une programmation diversifiée ayant pour objectifs de promouvoir la chanson francophone, valoriser le patrimoine rural et créer un moment de convivialité autour de la musique. Avec son cadre bucolique et sa dimension inclusive, *Festichansons* veut s'imposer comme un événement phare du territoire.

L'appui à ce festival est depuis janvier 2025 inscrit dans les statuts de la Communauté de communes.

VALIDE, pour l'édition 2026, une subvention de 4 500 € au Centre Musical International de Roussigny.

PROCEDE au règlement d'une subvention de 4 500 € pour l'édition 2026 de Festichansons (3 000 € en 2025).

AUTORISE le Président, ou son représentant, à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à la majorité	
Voix pour :	46
Voix contre :	0
Abstention :	1

Fait et délibéré en séance publique
Le 24 juin 2026
Pour extrait conforme
Le 25 juin 2026

Le Secrétaire de séance

M. Mathieu BONNET-MADIN

Le Président

M. Didier REVEAU